

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 15/192 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 14/121 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE VALIDANT LA CONVENTION ANNUELLE 2014 ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE ET L'ADEME SUR LE VOLET 1, AINSI QUE L'ACCORD-CADRE PLURIANNUEL 2014-2020 ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE ET EDF SUR LE VOLET 2 DU PROGRAMME CORSE DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET LA MAÎTRISE DE L'ENERGIE

---

#### SEANCE DU 17 JUILLET 2015

L'An deux mille quinze et le dix-sept juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, DOMINICI François, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIORGI Antoine, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PAGNI Alexandra, POLI Jean-Marie, RISTERUCCI Josette, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à Mme PAGNI Alexandra  
Mme BIANCARELLI Viviane à M. BUCCHINI Dominique  
Mme CASALTA Laetitia à Mme BARTOLI Marie-France  
M. CASTELLANI Michel à M. SIMEONI Gilles  
M. CHAUBON Pierre à M. ORSUCCI Jean-Charles  
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean  
M. FEDERICI Balthazar à M. MOSCONI François  
Mme FRANCESCHI Valérie à M. GIORGI Antoine  
Mme PRUVOT Sonia à M. BASTELICA Etienne  
M. SANTINI Ange à Mme GRIMALDI Stéphanie

#### **ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.**

BENEDETTI Paul-Félix, FRANCISCI Marcel, NATALI Anne-Marie, de ROCCA SERRA Camille, SINDALI Antoine, SUZZONI Etienne.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse et notamment l'alinéa V de l'article 1, codifié à l'article L. 4422-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, mentionnant que l'Assemblée de Corse est consultée sur les projets et les propositions de loi ou de décret comportant des dispositions spécifiques à la Corse,
- VU** la délibération n° 14/121 AC du 18 juillet 2014 de l'Assemblée de Corse validant la convention annuelle 2014 entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'ADEME sur le volet 1, ainsi que l'accord-cadre pluriannuel 2014-2020 entre la Collectivité Territoriale de Corse et EDF sur le volet 2 du programme corse de développement des énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE PREMIER :**

**MODIFIE** l'article 5 de la délibération n° 14/121 AC du 18 juillet 2014 comme suit :

« **AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'accord-cadre 2014/2020 entre la Collectivité Territoriale de Corse et EDF, conformément au modèle joint en annexe de la présente délibération ainsi que toutes les conventions d'application annuelles qui en découlent ».

**ARTICLE 2 :**

Les autres dispositions de la délibération n° 14/121 AC du 18 juillet 2014 restent inchangées.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 17 juillet 2015

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

**ANNEXE**

<b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b>
--

**OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 14/121 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE VALIDANT LA CONVENTION ANNUELLE 2014 ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE ET L'ADEME SUR LE VOLET 1, AINSI QUE L'ACCORD-CADRE PLURIANNUEL 2014-2020 ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE ET EDF SUR LE VOLET 2 DU PROGRAMME CORSE DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET LA MAÎTRISE DE L'ENERGIE**

**Présentation de la modification délibérative proposée**

Le présent rapport vise à modifier une erreur matérielle dans la délibération n° 14/121 AC du 18 juillet 2014 de l'Assemblée de Corse validant l'accord-cadre pluriannuel 2014-2020 entre la Collectivité Territoriale de Corse et EDF sur le volet 2 du programme corse de développement des énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie.

Cette modification porte uniquement sur l'article 5 afin d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'accord-cadre 2014/2020 entre la Collectivité Territoriale de Corse et EDF, et en particulier toutes les conventions annuelles d'application.

**Cette modification ne porte que sur une seule disposition de la délibération initiale et ne modifie aucunement le contenu de l'accord-cadre et les dispositions qu'il contient.**

**L'ancienne rédaction de l'ARTICLE 5 ci-dessous contenait une erreur de plume et un oubli :**

*« **AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'accord-cadre 2014/2020 entre la Collectivité Territoriale de Corse et la CTC, conformément au modèle joint en annexe de la présente délibération »*

- **L'erreur de plume : faisait mention de l'autorisation donnée au Président du Conseil Exécutif de Corse de signer l'accord-cadre 2014/2020 entre la Collectivité Territoriale de Corse et la CTC !**

**Il convient de lire « entre la Collectivité Territoriale de Corse et EDF »**

- **Un oubli : l'autorisation donnée au Président du Conseil Exécutif de Corse doit être étendue, au-delà de l'accord-cadre pluriannuel, à la signature des conventions annuelles d'application qui permettent la mise en œuvre des actions.**

**L'ARTICLE 5 serait modifié comme suit dans la délibération :**

**« *AUTORISE* le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'accord-cadre 2014/2020 entre la Collectivité Territoriale de Corse et **EDF**, conformément au modèle joint en annexe de la présente délibération, **ainsi que toutes les conventions d'application annuelles qui en découlent** ».**